



**PROGRAMME  
D' ACTIONS  
2020-2025**

2 rue Francis Jourdain 26 800 Portes Lès Valence  
Tél : 04.75.57.80.00



## **Axe I. Développer l'éco-exemplarité des collectivités et des entreprises**

- I.1 Diminuer les consommables dans les services des collectivités
- I.2 Favoriser les achats responsables des collectivités
- I.3 Accompagner l'organisation d'éco-événements
- I.4 Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets

## **Axe II. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**

- II.1 Développer le compostage domestique (individuel et collectif)
- II.2 Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts

## **Axe III. Lutter contre le gaspillage alimentaire**

- III.3 Développer l'usage du gourmet bag
- III.4 Mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires

## **Axe IV. Sensibiliser à l'éco-consommation**

- IV.1 Promouvoir les couches lavables
- IV.2 Promouvoir l'utilisation de serviettes de table et lingettes lavables
- IV.3 Relancer une campagne « STOP PUB »
- IV.4 Développer les opérations « foyers témoins »
- IV.5 Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR à des fins pédagogiques
- IV.6 Soutenir les projets « consigne » pour emballages

## **Axe V. Encourager le réemploi**

- V.1 Accompagner la création de lieux de réemploi
- V.2 Faire des gardiens de déchèterie des ambassadeurs de la valorisation
- V.3 Réduire les déchets du BTP

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## AXE I. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

### I. 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Papiers bureautiques, cartouches d'encre, papeteries, vaisselles jetables, textiles sanitaires jetables, déchets alimentaires, etc.</b>
<b>Public visé</b>	Les agents de la collectivité et leurs élus
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2020</b>	Non identifié
<b>Potentiel de réduction</b>	24kg/employé/an (cf. données de l'ADEME)

### Description de l'action

A travers le PLPDMA, le SYTRAD et ses EPCI membres s'engagent dans des démarches d'éco-exemplarité visant à réduire la quantité de l'ensemble des biens et fournitures utilisés par leurs services.

Ainsi, le SYTRAD travaille autour d'un programme de prévention des déchets en interne depuis début 2019.

Cette réduction des consommables doit être transversale et déployée à tous les services de la collectivité.

Une mobilisation des collectivités et des élus sera réalisée sur l'ensemble du territoire.

Cette action pourra se concrétiser via la mise en œuvre d'une charte et d'un livret sur l'éco-conduite des collectivités.

### Objectifs

- ✓ Répondre à la loi pour la croissance verte et la transition énergétique, qui impose aux services de l'État et aux collectivités territoriales une diminution de 30 % de leur consommation de « papier bureautique » avant 2020 ;
- ✓ Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets ;
- ✓ Permettre aux agents de s'investir dans une démarche de réduction des déchets (papier bureautique, vaisselle jetable, etc.).

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Etat des lieux et identification des gisements des collectivités	1 <sup>er</sup> semestre 2020	
Définition d'un plan d'action par EPCI	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	
Mise en place d'un groupe de travail avec les EPCI autour de la question de l'éco-exemplarité	1 <sup>er</sup> semestre 2020	
Création d'outils de communication	1 <sup>er</sup> semestre 2020	
Mobilisation des collectivités et des élus autour de la « labellisation » de leurs pratiques	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	

## Partenaires mobilisés

Collectivités territoriales

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget communication					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions réalisées en internes					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents sensibilisés					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de collectivités s'engageant dans la démarche					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI]**

**Indicateur de changement de comportement**

<b>Année</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Agents déclarants avoir fait au moins 3 gestes de prévention au travail					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Agents déclarants avoir reproduits des gestes de prévention chez eux					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## AXE I. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

### I.2 : Favoriser les achats responsables des collectivités

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>consommables, investissement (véhicule, broyeur, choix des moyens de transports, outils de travail, etc.)</b>
<b>Public visé</b>	Agents de la collectivité, plus particulièrement agents en charge de la commande publique
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2020</b>	Non identifié
<b>Potentiel de réduction</b>	Non identifié

### Description de l'action

Promouvoir les achats publics durables et mutualiser les moyens et/ou équipements entre les services et les communes.

### Objectifs

- ✓ Etre en conformité avec le Plan national d'actions pour l'achat public durable (PNAAPD) 2015–2020.
- ✓ Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets ;
- ✓ Augmenter le nombre de clauses environnementales dans la commande publique ;
- ✓ Sensibiliser les agents aux enjeux de la politique d'achats durables ;
- ✓ Impliquer les services pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention ;
- ✓ Permettre de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin en incitant à la sobriété en terme d'énergie et de ressources.

### Etapes clés de l'action

<b>Etapes</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
<b>Former un groupe de travail pour identifier les besoins en terme d'achats et les potentiels de mutualisation, soit au sein de chaque EPCI, soit inter EPCI</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	
<b>Réaliser un état des lieux des typologies de marchés concernés et le potentiel de progrès</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

<b>Définir des objectifs et quelques indicateurs de suivi communs</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	
<b>Former les agents des services concernés à la pratique des achats durables</b>	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	
<b>Sensibiliser les entreprises qui répondent aux marchés sur l'importance d'une fabrication de produits responsables</b>	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	
<b>Créer un comité de suivi chargé du suivi de la mise en œuvre des actions du plan et de l'évaluation des résultats</b>	3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	

### Partenaires mobilisés

Services "achats" et "finances" des EPCI membres,  
ADEME,  
Elus, organisations professionnelles (Fédération BTP, organismes consulaires, etc.)

### Les indicateurs d'activités et d'impacts

#### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré en interne à cette action					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget dédié à la formation					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

#### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de clauses environnementales dans les marchés publics passés					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de réunions organisées					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

#### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de personnes présentes aux réunions					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI]**

<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de communes adhérentes à l'action					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						



AXE I. Développer l'éco-exemplarité des collectivités et des entreprises

I.3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Verres jetables, canettes, barquettes en plastiques, déchets alimentaires, moquettes, etc.</b>
<b>Public visé</b>	Collectivités en charge d'évènements et autres organisateurs de manifestations / associations culturelles ou sportives
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2020</b>	Non identifié
<b>Potentiel de réduction</b>	Non identifié

### Description de l'action

Aujourd'hui, une personne qui participe à un évènement sportif ou culturel va générer ½ kg de déchets. Face à ce constat, il est primordial que les collectivités et organisateurs d'évènements améliorent leurs pratiques pour amoindrir l'impact environnemental de leurs manifestations.

Le SYTRAD et ses EPCI souhaitent travailler à la réalisation d'un kit éco-événements, à destination des organisateurs d'évènementiels. Ce kit comprendrait :

- Une fiche générale détaillant les postes de consommation sur lesquels il est nécessaire d'agir ;
- Le détail de chaque poste avec ses solutions : ex : eau du robinet au lieu des bouteilles d'eau / Kit vaisselle réutilisable (gobelets « éco-cup » et contacts pour aller plus loin) / mise en place du tri sélectif sur l'évènement / astuces pour mieux gérer les flux (moquettes, supports papiers, toilettes sèches, etc.) ;
- Une liste de contacts pour les aider dans leur démarche ;
- L'aide à l'obtention de financement en vue d'acquérir des gobelets en plastique réutilisables.

Cette action pourra être mise en valeur via la signature d'une charte d'engagements, sur le modèle de celle signée en 2019 avec l'Association des Maires de la Drôme.

### Objectifs

- ✓ Réduire la quantité de déchets sur les manifestations ;
- ✓ Sensibiliser le grand public ;
- ✓ Soutenir les démarches exemplaires des collectivités et organisateurs d'évènements ;
- ✓ Promouvoir la mise en œuvre d'une charte éco-responsable pour les évènements du territoire ;

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Faire un état des lieux de l'organisation et identifier les besoins prioritaires des événements (bacs de tri, bio déchets, gobelets réutilisables, etc.)	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	
Organiser un groupe de travail, autour de la thématique, chargé de la labellisation	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
Réaliser un kit à destination des collectivités	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
Réaliser un kit à destination des organisateurs d'évènements (associations, etc.)	2 <sup>ème</sup> semestre 2021	
Former un référent « manifestations éco-responsables » au sein des EPCI	2 <sup>ème</sup> semestre 2021	

## Partenaires mobilisés

EPCI membres / ADEME / Associations oeuvrant pour la réduction, la revalorisation et le réemploi des déchets / Structures sportives / Associations socio-culturelles

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré à cette action en interne					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget matériel (financement gobelets + kit + guide)					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de kits distribués					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Quantité de déchets collectés en manifestation collectés en manifestation					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI]**

**Indicateur de participation**

<b>Année</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de manifestations ayant signées la charte					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**Indicateur de changement de comportement**

<b>Année</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de manifestations utilisant des eco cup					
<b>Objectif</b>	15 jours	10 jours				70
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de manifestations ayant élargies leur champ d'action prévention					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI ]

## AXE I. DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

### I.4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>déchets assimilés des professionnels, consommables des entreprises, emballages</b>
<b>Public visé</b>	Entreprises, CCI, Syndicat de travailleurs
<b>Pilotage de l'action</b>	SYTRAD
<b>Tonnage concerné en 2020</b>	Non identifié
<b>Potentiel de réduction</b>	Non identifié

#### Description de l'action

Des mesures et dispositifs visent à inciter économiquement les acteurs, par exemple en les taxant proportionnellement à leur utilisation du service public de gestion des déchets (via la redevance spéciale). Cependant tous les acteurs ne sont pas concernés (il s'agit principalement des gros producteurs). La collectivité doit donc également aider à développer la culture de la prévention en entreprise.

Les entreprises représentent des maillons essentiels dans la prévention et le tri des déchets :

- les services administratifs produisent encore beaucoup de déchets papiers ;
- la prévention, en terme de déchets dans les entreprises, demande à être inscrite dans les habitudes ;
- les salariés, en tant que citoyen, sont demandeurs d'informations sur ce sujet.

Le monde professionnel est donc un lieu propice à la sensibilisation. En touchant les salariés au sein même de leurs entreprises, cela permettra qu'ils puissent reproduire les bons gestes de tri et de prévention dans leur foyer.

Pour ce faire, il est proposé un programme d'actions comprenant :

- la visite du centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence
- la réalisation d'une plaquette « Eco-exemplarité au bureau » et proposition d'objets favorisant la prévention (tasses, carnet de notes récup...)
- un module de sensibilisation sur l'éco-exemplarité dans les entreprises et un accompagnement à la mise en place d'actions ciblées (ex : le tri des papiers, utilisation des tasses pour le café, etc...).

#### Objectifs

- ✓ Sensibiliser le grand public sur son lieu de travail (« hors foyers »)

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI ]

- ✓ Inciter le public des entreprises à la réduction et au tri des déchets (les informer sur la notion de prévention des déchets, les inciter et les accompagner pour changer les pratiques de consommation, permettre la réduction de la quantité de déchets produits).
- ✓ Réduire de 20 % à 50 % les déchets papier en entreprise ;
- ✓ Trier (et donc recyclé) à 70 % du gisement ;
- ✓ Réaliser et mettre en place des « îlots » poubelles de façon visible et facilement accessible ;
- ✓ Mettre en place des corbeilles de tri du papier dans les bureaux ;
- ✓ Inciter à l'usage d'outils publicitaires et promotionnels éco conçus.

### Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
<b>Lister les structures prioritaires sur le territoire du SYTRAD</b>	A définir	
<b>Mobiliser une personne dit « référente » qui fait le lien entre le SYTRAD et le personnel et les EPCI pour la collecte</b>	A définir	
<b>Réaliser un fichier de suivi avec les coordonnées des participants et des référents. Concevoir un kit d'information</b>	A définir	
<b>Mobiliser les entreprises (par mail ou téléphone) : réaliser un état de lieux des entreprises, proposer des visites du centre de tri, distribuer des kits de communication</b>	A définir	
<b>Faire un état des lieux de l'existant dans l'entreprise : actions de prévention, collecte sélective...</b>	A définir	
<b>Organiser des visites du centre de tri du SYTRAD et les interventions au sein des entreprises</b>	A définir	
<b>Réaliser un bilan des actions mis en place dans l'entreprise. Proposer à deux structures de devenir « entreprises modèles » et faire un suivi (photos et chiffres de leurs actions).</b>	A définir	
<b>Communiquer sur ces actions pour les reproduire sur d'autres structures (site internet, FACEBOOK, référents sur les prochains modules d'information)</b>	A définir	

### Partenaires mobilisés

Entreprises de nettoyage, EPCI, etc.

### Les indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateur de moyen						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget communication					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget petit matériel					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI ]**

**Indicateur de réalisation**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'entreprises impliquées dans le projet					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de visites et modules effectués					
<b>Objectif</b>	3	3				
<b>Résultat</b>						

**Indicateur de participation**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'entreprises qui mettent en place des actions en interne					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'actions réalisées en moyenne par entreprise participante					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**Indicateur de changement de comportement**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de gestes adoptés dans l'entreprise par les salariés					
<b>Objectif</b>	15 jours	10 jours				70
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Gestes adoptés par les entreprises					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

AXE II. EVITER LES DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE  
DES BIODECHETS

II. 1: Développer le compostage domestique, individuel et collectif

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Déchets de cuisine (épluchures, marcs de café, etc.)</b>
<b>Public visé</b>	Les ménages Les écoles Les EPHAD
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2018</b>	à définir
<b>Potentiel de réduction</b>	à définir

### Description de l'action

Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le compost. Plus de 30 % des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés (épluchures, restes de repas, tailles de haies, tontes de pelouses, textiles type serviette en tissu, essuie-tout...).

Les déchets fermentescibles représentent le gisement d'évitement le plus important du territoire : 18 % des ordures ménagères résiduelles en 2018 avec 14 % de déchets alimentaires (restes de cuisine...).

Depuis 2005, le SYTRAD et ses EPCI membres œuvrent ensemble en faveur du compostage domestique, notamment pavillonnaire, via la distribution de composteurs individuels (vente de composteurs à prix réduit par les collectivités)

La loi Transition énergétique pour une croissance verte fixe pour principe un tri à la source des biodéchets.

Aussi, l'action vise à amplifier la distribution de ces composteurs voire de diversifier l'offre de composteurs (actuellement composteur en plastique recyclé, peut-être à remplacer par du bois). Il serait également envisageable de créer des ateliers de fabrication de composteurs à partir de matériel de récupération. Ainsi cela impliquerait de mettre en place un partenariat avec les recycleries du territoire.

Par la même occasion, il est nécessaire de développer les lieux de compostage collectifs, véritable lieux d'échanges de bonnes pratiques. Un accompagnement sera alors nécessaire.

### Objectifs

- ✓ Répondre à l'objectif de la loi Transition énergétique pour une croissance verte
- ✓ Créer un réseau d'échanges des bonnes pratiques sur le territoire

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

- ✓ Impulser une dynamique territoriale autour du compostage en développant les sites de compostage des particuliers, professionnels, collectivités...
- ✓ Développer le compostage dans les habitats collectifs.

### Résultats attendus

---

- ✓ Réduire la part des fermentescibles dans les OMR du territoire.

### Etapes clés de l'action

---

Etapes	Date de réalisation	Etat
<b>Identifier les besoins de nos EPCI</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	
<b>Définir les moyens à apporter à nos EPCI pour atteindre leurs objectifs</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	
<b>Rencontrer les EPCI porteurs de projet</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	
<b>Contacter les associations en charge des formations sur le compostage</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	
<b>Définir une stratégie de projet adaptée aux besoins de chaque EPCI : travaux de création de placettes, achat de matériel ou formation</b>	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestre 2020	
<b>Proposer des accompagnements, sensibilisation auprès du grand public</b>		
<b>Réaliser le suivi des projets : nombre de bacs vendus, installés...</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2020	
<b>Se positionner en tant que facilitateur des échanges de pratiques inter EPCI et acteurs du territoire</b>	A partir de 2020	

### Partenaires mobilisés

---

EPCI membres et SYTRAD  
Associations du territoire travaillant autour du compostage

### Les indicateurs d'activités et d'impacts

---



**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI]**

**Indicateur de moyens**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré en interne à cette action					
<b>Objectif</b>	15 jours	10 jours				
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget matériel et/ou travaux(achat composteurs, création de placettes)					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**Indicateur de réalisation**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de composteurs distribués					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'ilôts de compostage collectif créés					
<b>Objectif</b>	3	3				
<b>Résultat</b>						

**Indicateur de participation**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'acteurs impliqués (EPHAD, asso, communes etc.)					
<b>Objectif</b>	30	30				
<b>Résultat</b>						

**Indicateur de changement de comportement**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Tonnages de biodéchets évités					
<b>Objectif</b>	15 jours	10 jours				70
<b>Résultat</b>						

**AXE II. EVITER LA PRODUCTION DE DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA  
GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS**

**II. 2 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts**

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Déchets de jardin : branches, feuilles, déchets de tonte, fleurs</b>
<b>Public visé</b>	Les usagers des déchèteries, les agents des services techniques "Espaces verts", EPCI, gros producteurs de déchets verts
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2019</b>	à définir
<b>Potentiel de réduction</b>	à définir

### Description de l'action

Les déchets verts constituent un gisement prioritaire avec plus de 40 000 tonnes par an enregistrées sur le territoire ; cela sans compter les tonnages non-pesés car relevant de plateformes en libre accès. Suite à l'interdiction du brûlage, les tonnages ont augmenté et certaines déchèteries du territoire sont aujourd'hui sous-dimensionnées. Il s'agit de former les producteurs de déchets verts aux techniques de broyage de leurs déchets verts ainsi qu'aux techniques de jardinage au naturel, comme le paillage.

### Objectifs

- ✓ Réduire les tonnages des flux de déchets verts apportés en déchèteries ;
- ✓ Créer un réseau d'échanges des bonnes pratiques sur le territoire ;
- ✓ Impulser une dynamique territoriale autour du broyage et du jardinage au naturel ;
- ✓ Développer des partenariats entre les différents acteurs ;
- ✓ Sensibiliser en déchèteries.

### Etapas clés de l'action

<b>Etapas</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
<b>Réaliser un diagnostic de l'existant (tonnages, évolution, provenance, etc.)</b>	A définir	
<b>Proposer plusieurs scénarios de réduction des déchets verts à la source. Certains scénarios peuvent être complémentaires</b>	A définir	
<b>Mettre en place le résultat du diagnostic</b>	A définir	

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Obtenir une validation politique	A définir	
Contractualiser avec les partenaires potentiels (associations, entreprises d'insertion, magasins de jardinerie ou de location de matériel de motoculture). Créer un réseau	A définir	
Rédiger des outils de communication dédiés à l'opération	A définir	
Organiser des formations des gardiens de déchèteries et des habitants intéressés	A définir	
Communiquer auprès des usagers	A définir	

### Partenaires mobilisés

EPCI membres,  
Associations du territoire travaillant autour du compostage et du jardinage au naturel (Compost et territoire, Réseau compost et citoyen, BRF etc.),  
Entreprises d'insertion (ACI, ESAT),  
Magasins de jardinerie (type Gamm Vert),  
Loueurs de matériel de motoculture

### Les indicateurs d'activités et d'impacts

#### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Somme dédiée à l'achat de matériel ou de supports de communication Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

#### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de locations de broyeur Nombre d'agents sensibilisés formés au broyage/paillage					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Autre action mise en œuvre (règlement intérieur de la déchèterie par exemple)					
Objectif						
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI]**

<b>Indicateur d'impact</b>						
<b>Année</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Evolution des tonnages de déchets verts -> ratio kg/hab./an					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

AXE III. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

III. 1 : Développer l'usage du gourmet bag

Date d'actualisation de la fiche 06/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Restes alimentaires</b>
<b>Public visé</b>	Restaurateurs et leurs clients (commerciaux et collectifs)
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2019</b>	Non identifié
<b>Potentiel de réduction</b>	Pas d'estimation réalisée à ce jour

### Description de l'action

La lutte contre le gaspillage alimentaire est aujourd'hui un axe majeur de la prévention des déchets.

Chaque année, ce sont près de 1,6 million de tonnes de déchets qui sont jetés dans les restaurations commerciales et collectives. Pourtant aujourd'hui, 75 % des consommateurs se disent prêts à utiliser un sac à emporter.

Dans ce contexte, le SYTRAD et ses EPCI membres souhaitent mener une campagne de promotion sur le « Gourmet Bag » visant à mieux connaître le concept. Gourmet Bag est une marque déposée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les collectivités. Elle propose des outils de communication à mettre à disposition des restaurateurs. L'objectif est de mettre des Gourmets Bag à disposition des restaurateurs qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

### Objectifs

- ✓ Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025 (loi TECV)
- ✓ Sensibiliser les restaurateurs et accompagner les changements de comportement ;
- ✓ Augmenter la proportion d'établissements du territoire proposant le gourmet bag ;
- ✓ Réduire la production de déchets dans les restaurants ;
- ✓ Sensibiliser le grand public ;
- ✓ Offrir aux restaurateurs une vision plus positive pour ses clients avec une charte à signer.

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Mettre en place un groupe de travail autour de cette action (collectivités/restaurateurs/associations de commerçants/communes)	A définir	
Réaliser un diagnostic sur les pratiques des restaurateurs	A définir	
Elaborer le kit Gourmet Bag et la charte SYTRAD/EPCI	A définir	
Distribuer les kits Gourmets Bag et afficher une charte (après signatures des restaurants).	A définir	

## Partenaires mobilisés

DRAAF / Associations de restaurateurs / Acteurs du tourisme...

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré en interne à cette action					
<b>Objectif</b>	X Jours ou ETP					
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget matériel					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de gourmet bags distribués dans les restaurants					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'établissements proposant le gourmet bag					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de restaurants participants					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de charte d'engagement signées					
Objectif	15 jours	10 jours				70
Résultat						

AXE III. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

III.2 : Mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Restes de repas</b>
<b>Public visé</b>	Etablissements scolaires
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2018</b>	
<b>Potentiel de réduction</b>	- 33 % soit - 40 g/ repas
<b>Gisement d'évitement</b>	Pour le primaire : 120g/pers./repas Pour le secondaire : 185g/pers./repas Pour le supérieur : 135g/pers./repas

### Description de l'action

La lutte contre le gaspillage alimentaire est aujourd'hui un axe majeur de la prévention des déchets. Ce sont 79 kg de déchets alimentaires qui sont jetés chaque année pour un individu dont 20 kg concernent directement des aliments encore emballés.

Une campagne nationale a été lancée en 2012 par le Ministère de l'agriculture et l'ADEME. En 2013 est né le Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire, révisé pour 2017-2020.

Les enfants représentent un public prioritaire à sensibiliser aux questions environnementales. Ils sont de véritables relais d'information et de fait, ils accompagnent au changement de comportement au sein de la cellule familiale.

3 000 élèves sont sensibilisés et mobilisés chaque année par le SYTRAD et ses collectivités membres sur la question du tri. Un axe autour de la thématique de l'éco-consommation est également intégrée aux interventions.

Cette action vise à concevoir une animation spécifique au gaspillage alimentaire dédiée au public scolaires. Cette animation permettra aux enfants de prendre conscience de leurs habitudes en terme de gaspillage alimentaire dans toutes les sphères de leur environnement.

### Objectifs

- ✓ Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 (cf. décret)
- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire, notamment en milieu scolaire
- ✓ Mobiliser les acteurs de la sphère éducative autour de la question du gaspillage alimentaire.



## Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Identifier une zone test sur laquelle mener l'opération pour la première fois	1 <sup>er</sup> semestre 2019	Fait
Contacteur les écoles de la zone identifiée	2 <sup>ème</sup> semestre 2019	Fait
Concevoir l'animation et programmer les temps d'intervention	Septembre et octobre 2019	Fait
Intervenir dans les classes	Janvier 2020	
Evaluer et améliorer les animations	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	
Mobiliser plus d'écoles autour de l'animation gaspillage alimentaire	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	
Proposer un programme d'actions avec l'animation pour la rentrée 2020/2021	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020	
Intervenir dans les classes	Rentrée 2020	

## Partenaires mobilisés

Arche Agglo  
Ecoles du territoire  
Cantines scolaires publiques et privées  
Collectivités territoriales

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyen

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations réalisées					
Objectif	20					
Résultat						

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS  
SYTRAD et [EPCI]**

**Indicateur de participation**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'enfants sensibilisés					
Objectif	30	30				
Résultat						

**Indicateur de changement de comportement**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Quantités évitées dans les cantines scolaires (kg)					
Objectif						
Résultat						

AXE IV . SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV. 1 : Promouvoir les couches lavables

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2021

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>textiles sanitaires : couches des enfants de moins de deux ans</b>
<b>Public visé</b>	crèches, particuliers, maternités, cabinets d'aides soignantes
<b>Pilotage de l'action</b>	SYTRAD
<b>Tonnage concerné en 2019</b>	Environ 450 kg/enfant de moins de deux ans / an
<b>Potentiel de réduction</b>	Entre 135 kg (utilisation de l'ordre de 30% en mixte CL et CJ) et 315 kg/enfant/an ( exclusive en CL)

### Description de l'action

Un enfant porte en moyenne 4 500 couches jusqu'à ses 2 ans. Sachant qu'une couche jetée pèse en moyenne 200 grammes, les couches jetables génèrent, en moyenne 900 kg de déchets par enfant en deux ans !

Les nouvelles générations de couches lavables rivalisent aujourd'hui avec les couches jetables au niveau de la praticité d'utilisation.

L'objectif de l'action est d'accompagner les structures volontaires à la mise en place des couches lavables.

L'utilisation de couches lavables en crèche est encouragée par :

- La réglementation de la CAF qui impose aux gestionnaires de crèches de fournir le lait et les couches à compter de janvier 2013 ;
- La prise de conscience des différents acteurs de l'importance des déchets produits liés aux couches jetables ;
- Des initiatives locales réussies à valoriser.

L'action comprendra également un volet communication à destination des familles désireuses d'investir dans des couches lavables.

### Objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement ;
- ✓ Equiper au moins 20 familles durant le PLPDMA en couches lavables (prêt ou aide à l'achat) ;
- ✓ Accompagner 2 crèches et 1 maternité dans leur transition aux couches lavables (en mixte ou en exclusif).

## Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Identifier les acteurs « clés » (crèches, familles, maternités intéressées, etc.)	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	
Concevoir un plan d'actions et les outils dédiés	A définir	
Organiser des réunions de présentation	A définir	
Tester le matériel auprès de structures « pilotes »	A définir	
Communiquer sur les résultats du test	A définir	
Lancer un appel à projets pour identifier des partenaires	A définir	
Déployer le dispositif	A définir	

## Partenaires mobilisés

Association Naître et grandir en confiance ;  
Fabricants et/ou loueurs de couches lavables ;  
Crèches porteuses projet ;  
Collectivités ayant mis en place cette action ;  
CAF, PMI, maternités...

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget dédié à la communication					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget matériel et subvention					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Familles engagées dans la démarche					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de kit couches lavables prêtés ou loués					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de personnes présentes aux réunions					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

## Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Kit de couches lavables prêtés ou loués					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.2 : Promouvoir l'utilisation de serviettes de table et lingettes lavables

Date d'actualisation de la 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>serviettes jetables et lingettes jetables</b>
<b>Public visé</b>	les ménages, les cantines scolaires
<b>Pilotage de l'action</b>	SYTRAD
<b>Tonnage concerné en 2019</b>	6,8 % de la poubelle grise (MODECOM 2015)
<b>Potentiel de réduction</b>	non défini

### Description de l'action

Aujourd'hui, nombreux sont les foyers, cantines scolaires, qui utilisent les serviettes et lingettes jetables.

D'après la caractérisation MODECOM réalisée en 2015, la part de textiles souillés jetables atteint presque 7 % de la poubelle grise.

L'action consiste à promouvoir l'utilisation de serviettes de table et de lingettes lavables.

Des ateliers de fabrication peuvent être également suggérés, organisés par des partenaires extérieurs.

### Objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement ;
- ✓ Réduire la part de textiles sanitaires souillés dans les Ordures Ménagères résiduelles ;

### Etapes clés de l'action

<b>Etapes</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
<b>Faire un état des lieux des bonnes pratiques sur le territoire</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
<b>Identifier les acteurs clés</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
<b>Concevoir un plan d'actions et des outils dédiés</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
<b>Organiser des réunions de présentation et de mobilisation</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
<b>Diffuser des messages sur les réseaux sociaux et dans les journaux communaux et intercommunaux</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Organiser des interventions dans les établissements scolaires / EPAHD / etc.	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
Programmer des ateliers de conception en partenariat avec des partenaires extérieurs	2 <sup>ème</sup> semestre 2021	

## Partenaires mobilisés

- Collectivités ;
- Etablissements scolaires ;
- Entreprises spécialistes du textile ;
- Associations de consommateurs.

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps passé en interne					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la communication					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'articles diffusés (presse et web) Nombre de personnes présentes en réunion					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'établissements sensibilisés					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes présentes en réunion					
Objectif						
Résultat						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.3 : Relancer la campagne STOP PUB

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2021

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Imprimés publicitaires non sollicités (INS)</b>
<b>Public visé</b>	les ménages
<b>Pilotage de l'action</b>	SYTRAD
<b>Tonnage concerné en 2019</b>	3,6 % de la poubelle grise (MODECOM 2015)
<b>Potentiel de réduction</b>	non défini

### Description de l'action

On estime que chaque boîte aux lettres non équipée de STOP PUB reçoit 30 kg d'imprimés non sollicités par an. D'après l'ADEME, 15 % des personnes qui reçoivent ces imprimés ne les lisent pas.

L'action consiste pour l'essentiel à faire connaître et à distribuer l'autocollant STOP PUB via les mairies et relais du territoire.

### Objectifs

- ✓ 10 % de boîtes-aux-lettres supplémentaires équipées d'un STOP PUB ;
- ✓ Réduire la quantité de papier dans les bacs de collecte sélective ;
- ✓ Réduire la quantité de papier dans les Ordures ménagères résiduelles ;
- ✓ Sensibiliser les annonceurs et les diffuseurs ;
- ✓ Diminuer le dépôt des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres des particuliers.

### Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
<b>Faire un diagnostic des boîtes aux lettres équipées en STOP PUB (déjà fait par la FRAPNA)</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
<b>Faire imprimer les autocollants STOP PUB</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
<b>Promouvoir le STOP PUB via une campagne de communication</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Organiser la distribution</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	



# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

<b>Prendre contact avec les annonceurs et les distributeurs d'imprimés pour les impliquer dans la démarche</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Organiser un suivi pour mesurer l'efficacité</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2023	

## Partenaires mobilisés

Les mairies ;  
Les bailleurs sociaux ;  
Les distributeurs et les annonceurs.

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget dédié à l'impression et à la distribution des autocollants					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps passé en interne					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'autocollants STOP PUB distribués					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'articles de presse ou web diffusés					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de STOP PUB collés sur les boîte-aux-lettres					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

IV.4 : Développer les opérations foyers témoins

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Les ordures ménagères et plus largement les DMA</b>
<b>Public visé</b>	Les ménages
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2018</b>	610 kg de DMA/hab./an dont 231 kg d'OMr et 72 kg de Collecte sélective
<b>Potentiel de réduction</b>	non défini

### Description de l'action

Cette action consiste à accompagner des habitants pendant une année, sur leur lieu de vie, et les guider dans l'évolution de leurs pratiques. La prévention est l'axe principal de cette action (comment éviter de produire des déchets) mais le tri et la réduction de la nocivité de certains produits seront également des axes de travail envisagés.

Cette action est à mettre en cohérence avec l'action de promotion des couches lavables ainsi que l'action de promotion des serviettes et lingettes lavables.

### Objectifs

- ✓ Réduire la production de déchets issus des ménages (DMA) ;
- ✓ Réduire la nocivité de produits tels que produits d'entretien et cosmétique ;
- ✓ Augmenter les performances de tri (quantités et qualité) ;
- ✓ Accompagner les habitants dans le changement de leurs habitudes ;
- ✓ Servir d'exemplarité pour d'autres foyers.

### Etapas clés de l'action

<b>Etapas</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
<b>Réaliser une plaquette de communication pour présenter le projet</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Lancer un appel à participation et recueillir les demandes</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Rencontrer les familles retenues pour définir ensemble les modalités (réunion collective)</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2022	

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Faire un état des lieux des pratiques de chaque famille (rencontre individuelle)	2 <sup>e</sup> semestre 2022	
Accompagner les foyers et faciliter la mise en place de gestes de prévention	2 <sup>e</sup> semestre 2022	
Réaliser des points d'étape avec chaque foyer participant pour identifier les freins et les leviers	1 <sup>er</sup> semestre 2023	
Proposer des réunions collectives pour échanger sur les freins et leviers	1 <sup>er</sup> semestre 2023	
Organiser un temps fort pour la restitution des bilans.	2 <sup>e</sup> semestre 2023	

## Partenaires mobilisés

Les communes et EPCI ;  
Les habitants.

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Budget dédié à la communication					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers qui participent à l'opération					
Objectif						
Résultat						

### Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gestes de prévention (déclaratif)					
Objectif						
Résultat						

**AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION**

**IV.5 : Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR à des fins pédagogiques**

Date d'actualisation de la fiche 12/3/2019

Action en cours       Action projetée en 2021       Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Films et emballages plastiques ; textiles sanitaires ; fermentescibles, etc.</b>
<b>Public visé</b>	Les ménages, Les scolaires
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2019</b>	non défini
<b>Potentiel de réduction</b>	non défini

### Description de l'action

L'action consiste à organiser des caractérisations d'Ordures ménagères résiduelles. Un film sera réalisé afin de pouvoir communiquer sur les résultats obtenus. La vidéo produite sera diffusée en milieu scolaire, sur les réseaux sociaux et les sites internet des différents partenaires. Les caractérisations seront réalisées de manière simplifiée afin que la méthodologie soit adaptée au public cible.

### Objectifs

- ✓ Sensibiliser les acteurs sur les quantités de déchets produites ;
- ✓ Inciter à des changements de comportements ;
- ✓ Améliorer les performances de tri (quantités et qualité) ;
- ✓ Inciter au tri à la source des biodéchets.

### Etapes clés de l'action

<b>Etapes</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
<b>Identifier un lieu spacieux et sécurisé, en lien avec l'EPCI</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2021	
<b>Lancer une consultation pour retenir un prestataire vidéo et un prestataire « caractérisation »</b>	4 <sup>e</sup> trimestre 2021	
<b>Organiser une/des caractérisation(s) avec captation vidéo</b>	2 <sup>e</sup> trimestre 2022	
<b>Montage d'un film pédagogique de quelques minutes</b>	2 <sup>e</sup> trimestre 2022	

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

Diffusion du film (milieu scolaire, réseaux sociaux etc.)	3 <sup>e</sup> trimestre 2022	
---	-------------------------------	--

## Partenaires mobilisés

- EPCI ;
- Elus locaux ;
- Prestataires ;
- Associations.

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré en interne à cette action					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget dédié à la réalisation des prestations Budget dédié à la réalisation et à la communication					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de caractérisations réalisées					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de vues de la vidéo					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Tonnages évités d'OMr					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## AXE IV. SENSIBILISER A L'ECO-CONSOMMATION

### IV.6 : Soutenir les projets "consignes" pour les emballages

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Bouteilles et pots en verre</b>
<b>Public visé</b>	Les ménages
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2020</b>	non défini
<b>Potentiel de réduction</b>	non défini

### Description de l'action

Il s'agit de soutenir le projet existant de conditionnement, collecte et lavage d'emballages réemployables, à l'image de la start-up de territoire « Locaverre » avec pour projet « Ma bouteille s'appelle Reviens ! ».

### Objectifs

- ✓ Réduire l'impact environnemental ;
- ✓ Réduire la quantité de fabrication de bouteilles en verre ;
- ✓ Promouvoir l'agriculture locale et les circuits courts en Drôme Ardèche ;
- ✓ Créer des emplois locaux non délocalisables ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement.

### Etapes clés de l'action

<b>Etapes</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
Soutien financier au lancement de l'association (SYTRAD, Arche Agglo...)	2019	Fait
Montage de projet par l'association (étude de faisabilité, engagement des producteurs et des magasins partenaires, étude de lavage...)	Juin 2018 à janvier 2019	Fait
Démarrage	Janvier 2019	Fait
Accroître le nombre de magasins, avec éventuellement les supermarchés	2020	

## Partenaires mobilisés

EPCI  
Association Locaverre  
SYTRAD

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyen

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré en interne à cette action					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget dédié à la réalisation et à la communication					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de bouteilles lavées					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de partenaires					
<b>Objectif</b>	3	3				
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de consommateurs impliqués dans la démarche					
<b>Objectif</b>	15 jours	10 jours				70
<b>Résultat</b>						

AXE V. ENCOURAGER LE REEMPLOI

V.1 : Accompagner la création de lieux de réemploi

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Flux de déchèteries, notamment les encombrants, les DEA, les textiles et les D3E</b>
<b>Public visé</b>	Particuliers, TPE/PME, artisans, commerçants, Usagers des déchèteries
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage d'encombrants concerné en 2018</b>	35 643 tonnes
<b>Potentiel de réduction</b>	
<b>Gisement d'évitement</b>	

### Description de l'action

Les déchèteries qui concentrent des flux de déchets et de matériaux constituent des lieux d'approvisionnement importants pour des projets de réemploi (recycleries et/ou matériauthèques). Les collectivités, en charge de leur gestion, peuvent ainsi, si les infrastructures le permettent, étudier la possibilité d'aménager un espace dédié.

Cet espace, mis à disposition d'un acteur associatif, voire même opéré en régie, permettrait de valoriser directement sur site certains flux entrants (encombrants, mobilier, textiles etc.). L'accompagnement par la collectivité peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins : aide à la préfiguration, mise en réseau avec d'autres acteurs, communication et mise en visibilité du projet, mise à disposition de locaux, subventionnement etc.

### Objectifs

- ✓ Rendre possible le réemploi en créant des espaces dédiés ;
- ✓ Contribuer à réduire les tonnages d'encombrants ;
- ✓ Sensibiliser les usagers et accompagner les changements de comportement.



## Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
<b>Réaliser un état des lieux de l'existant : implantation des lieux de réemploi, des bornes textiles, quels acteurs locaux, potentiel d'évolution des déchèteries etc.</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2020	
<b>Identifier des lieux stratégiques d'implantation et des partenaires potentiels (associations, CRESS, Pôle emploi etc.)</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2020	
<b>Obtenir une validation politique</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2020	
<b>Mobiliser des partenaires et contractualiser (convention)</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2021	
<b>Préparer la mise en œuvre : organiser la logistique, demander des devis pour l'achat de matériel, création de supports de communication</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
<b>Former et impliquer les gardiens de déchèteries Communiquer auprès des usagers des déchèteries concernées</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
<b>Organiser la traçabilité (fiches de suivi, pesée, contrôle des indicateurs etc.) et ajuster le cas échéant</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	

## Partenaires mobilisés

Collectivités territoriales

Associations œuvrant pour le réemploi : Emmaüs, Le Relais, Tremplin, Nouvelle'R etc.

CRESS

Pôle emploi

CCAS

Prestataires privés dans le cas de délégation

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyen

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps passé par le porteur de projet (EPCI), en jours					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de lieux créés dédiés au réemploi (bennes, bornes, recycleries etc.)					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>						
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de quantités évitées

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Tonnages évités par le réemploi (attention, penser à déduire les retours = par exemple les dons en mauvais état ou détériorés par le transport !)					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## AXE V. ENCOURAGER LE REEMPLOI

### V. 2 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2020

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>Flux de déchèteries, notamment encombrants, DEA, textiles et D3E</b>
<b>Public visé</b>	Agents techniques de déchèteries
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2018</b>	
<b>Potentiel de réduction</b>	
<b>Gisement d'évitement</b>	

### Description de l'action

La mise en œuvre d'une nouvelle approche des déchets en déchèteries passe nécessairement par une implication des agents de déchèteries. Un cycle de formation à la valorisation sera proposé aux agents de déchèteries. L'objectif est que ces derniers acquièrent la capacité d'évaluer le potentiel de réemploi ou de réutilisation de certains objets et matériaux pour pouvoir sensibiliser au mieux les usagers à l'économie circulaire. La formation comporterait par exemple la visite d'une recyclerie et/ou d'une matériauthèque.

L'option de la mise en place d'un lieu de réemploi sur le site même de la déchèterie générera des nouvelles pratiques pour les agents et les besoins de formation seront donc à adapter en fonction du projet de la collectivité.

Cette formation pourrait être rendue obligatoire ou proposée sur la base du volontariat.

Les nouvelles pratiques des gardiens de déchèteries doivent être accompagnées d'outils de communication à destination de l'usager. Par exemple en terme d'affichage sur site (panneaux explicatifs, changement de nom...), de sensibilisation (guide en ligne ou guide papier distribué aux usagers apportant leurs déchets) et de communication autour de la démarche (dans la presse locale par exemple).

## Objectifs

- ✓ Changer le regard sur les déchets en sensibilisant les gardiens, premier maillon de la chaîne de collecte des déchets
- ✓ Communiquer sur des pratiques nouvelles (réparer plutôt que jeter, réemployer, mutualiser etc.)

## Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
<b>Faire l'inventaire des déchèteries gérées par les EPCI (régie) et celles en délégation. Evaluer les besoins en terme de personnel</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
<b>Contacteur les organismes de formation spécialisés (CNFPT, CFPPA etc.) pour connaître les modalités</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
<b>Organiser les formations</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Compléter l'offre de formation par des visites des installations (traitement des OMr, centre de tri ou repreneurs) et/ou visites de recycleries</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Créer des supports de communication à destination des usagers</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2022	

## Partenaires mobilisés

Collectivités territoriales  
Organismes de formation (dont CNFPT)  
Associations  
Prestataires privés en charge de la gestion « haut de quai » des déchèteries

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps consacré en interne à cette action					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget matériel					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de formations délivrées, nombre de visites organisées					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre d'agents sensibilisés					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

**AXE III. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

**V.3 : Réduire les déchets du BTP**

Date d'actualisation de la fiche 6/12/2019

Action en cours

Action projetée en 2022

Action réalisée en 20XX

<b>Produits visés</b>	<b>gravats, portes fenêtres, polystyrène</b>
<b>Public visé</b>	Entreprises, artisans, particuliers
<b>Pilotage de l'action</b>	EPCI
<b>Tonnage concerné en 2018</b>	44 246 tonnes de gravats
<b>Potentiel de réduction</b>	Non défini
<b>Gisement d'évitement</b>	Non défini

### Description de l'action

Il s'agit de favoriser l'émergence de déchèteries professionnelles, qu'elles soient gérées ou non par des opérateurs privés.

### Objectifs

- ✓ Réduire la quantité de déchets du BTP pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets ;
- ✓ Créer des lieux de réemploi de matériaux.

### Etapas clés de l'action

<b>Etapas</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Etat</b>
<b>Présenter les objectifs aux partenaires</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Réaliser un état des lieux : besoins, disponibilité de terrains, projets...</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022	
<b>Faire évoluer les conditions d'acceptation des déchets des professionnels dans les déchèteries publiques</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2022	
<b>Accompagner les professionnels du BTP dans la gestion de leurs déchets</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2022	
<b>Communiquer auprès des professionnels et des administrés</b>	2 <sup>e</sup> semestre 2022	

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SYTRAD et [EPCI]

## Partenaires mobilisés

- CCI Drôme et Ardèche ;
- Départements Ardèche et Drôme ;
- Négociants en revente de matériaux ;
- Gestionnaires de déchèteries professionnelles existantes sur le territoire ou à proximité.

## Les indicateurs d'activités et d'impacts

### Indicateur de moyens

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Temps passé par le porteur de projet (EPCI), en jours					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Budget formation et communication					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de réalisation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de réunions organisées					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Nombre de déchèteries / plateformes créées pouvant accueillir des professionnels					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de participation

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	nombre de professionnels présents en réunion					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						

### Indicateur de changement de comportement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Libellé de l'indicateur</b>	Tonnages évités					
<b>Objectif</b>						
<b>Résultat</b>						